

TENNIS

COMMISSION MIXTE REGIONALE DU 25 SEPTEMBRE 2025
SAISON 2025-2026

Présents :

Béatrice JANTORE (UT1 CAPITOLE)

Olivier CRIVELLARO (UT3 PAUL SABATIER)

Paul CAILLAU (INP)

Jean-Michel PLANAS (ENAC)

Olivier BARBARON (LSUO)

RECAPITULATIF DES DATES

	LIMITE DES ENGAGEMENTS	DATE DE DEBUT
SELECTIF CHAMPIONNAT DE FRANCE (CFE & CFU)	Jeudi 6 novembre, en ligne sur https://forms.office.com/e/2SG3JSb8KW	A déterminer
REUNION DES CAPITAINE	REUNION OBLIGATOIRE EN VISIOCONFERENCE TEAMS LUNDI 6 OCTOBRE A 19H CLIQUER ICI POUR ACCEDER A LA REUNION	
CHAMPIONNAT ACADEMIQUE PAR EQUIPES (NON-HOMOLOGUE)	Mercredi 15 octobre sur https://forms.office.com/e/yKuUVnLMub	Semaine du 3 novembre
TOURNOI INDIV. FEMININ & MASCULIN HOMOLOGUES FFT	Mercredi 11 février 2026 sur Mysportu.com	Mars & Avril 2026



**REJOIGNEZ NOS GROUPES WHATSAPP
POUR RESTER INFORMÉ :**

<https://sport-u-occitanie.com/groupes-whatsapp-toulouse/>

TENNIS PAR EQUIPES

SELECTIFS CHAMPIONNATS DE FRANCE

Réservé uniquement aux équipes souhaitant jouer les championnats de France.

Matchs uniquement le jeudi après-midi et pouvant impliquer des déplacements importants.

Rencontres mises en place en fonction du nombre d'inscrits.

ATTENTION, ces engagements doivent être faits en plus du championnat académique, sur ce formulaire : <https://forms.office.com/e/2SG3JSb8KW>

Informations et règlements sur le site national :

<https://sport-u.com/sports-ind/TENNIS-PAR-EQUIPES-ET-MIXTE/>

CHAMPIONNAT D'ACADEMIE PAR EQUIPES (MASCULIN & FEMININ)

➔ **DROIT D'ENGAGEMENT CHAMPIONNAT PAR EQUIPES : un droit d'engagement de 12 euros par équipe sera facturé à l'Association Sportive. Ce droit est destiné à participer à la rémunération des responsables de sites payés en partie par la Ligue, il remplace la facture qui était auparavant envoyée en fin de championnat.**

Formule (non homologué FFT) :

Championnat sur plusieurs niveaux en fonction des engagements :

Engagements libres via formulaire en ligne (lien dans page 1).

IMPORTANT : mettre le meilleur classement FFT et l'année sur le formulaire d'engagement

Il est fortement conseillé d'avoir au maximum 4 classements d'écart au sein d'une même équipe (afin d'homogénéiser le niveau des matches).

Les poules par niveaux seront faites après les engagements, en fonction du poids et du nombre d'équipes.

Règlement sportif :

- 2 sets gagnants en 4 jeux avec 2 jeux d'écart. Jeu décisif à 4/4 (Tie Break), 3^{ème} set : super tie break en 10 points (2 points d'écart).
Si score de **4 jeux à 2** ou de **5 jeux à 3** > set gagné.
Si 4/4 > tie break
- La rencontre se joue en 3 matches (2 simples et un double) sur un seul terrain (les 3 matches s'enchainent à la suite).
- Ordre des matches libre
- Impossibilité pour un joueur de doubler les simples (possibilité de jouer 1 simple + 1 double)
- Inscriptions nominatives de 3 joueur(euse)s minimum et 4 maximum
- En simple, le n°1 (le mieux classé) rencontre le n°1 adverse.
- En cas de forfait non prévenu minimum 24H à l'avance, application du règlement des sports co. (25 € d'amende, match perdu avec 0 pt)
- Seulement 1 report de match autorisé dans la saison
- Toute demande de report de match doit être faite minimum 24H avant la date initiale, en ligne sur ce formulaire : <https://sport-u-occitanie.com/formulaires-de-report-de-match/>
- Si une équipe fait 2 forfaits, elle ne sera pas qualifiable en phases finales
- Les joueur(euse)s doivent apporter leurs propres balles.

- ⇒ En tennis féminin, s'il n'y a pas assez d'équipes en Niveau 1 (classement à partir de 15), intégration des équipes féminines au championnat masculin Niveau 2 (15/4 ; 15/3 ; 15/2)

La victoire en simple vaut 1 point, la victoire en double en vaut 2.

Egalité possible en fin de rencontre (sauf en phases finales où le double vaut un point).

Points pour la rencontre : Victoire, 3 pts ; Egalité, 2 pts ; Défaite, 1 pts ; Forfait 0 pt.

En cas d'égalité en fin de poule, le départage se fait en fonction :

1. Goal-average particulier
2. Nombre total de sets gagnés (en simples et doubles)
3. Nombre de jeux gagnés

TENNIS INDIVIDUEL

➔ **DROIT D'ENGAGEMENT CHAMPIONNAT INDIVIDUEL** : un droit d'engagement de 3 euros par inscrit sera facturé à l'Association Sportive. Ce droit est destiné à participer à la rémunération des responsables de sites payés en partie par la Ligue, il remplace la facture qui était auparavant envoyée en fin de championnat.

CHAMPIONNAT D'ACADEMIE INDIVIDUEL

FEMININ & MASCULIN : 2 TOURNOIS PROPOSÉS PAR SEXE

Tournoi classé homologué FFT (licences FFSU et FFT en cours de validité obligatoires) :

- Ouvert à tous les niveaux
- Les joueurs seront informés par e-mail et/ou téléphone des dates de leurs rencontres.
- 2 sets gagnants de 6 jeux avec tie-break à 6 partout (idem règlement FFT)

Tournoi non classé non homologué FFT (licence FFSU obligatoire)

- **Non classés et non licenciés FFT** uniquement